

Évaluation du Programme d'emploi en commerce international (PECI) et du programme Premiers emplois en sciences et technologie (PEST)

Rapport final

Préparé pour : **Diversification de l'économie de l'Ouest Canada**

Préparé par : Hickling Arthurs Low

Le 25 mai 2004

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Sommaire | iii |
| 1. Introduction | 1 |
| 1.1. Renseignements généraux | 1 |
| 1.2. Objet de l'étude | 2 |
| 1.2.1. Sujet : pertinence | 2 |
| 1.2.2. Sujet: réussite ou effets | 2 |
| 1.2.3. Sujet : efficacité | 3 |
| 1.3. Approche de l'étude..... | 4 |
| 1.3.1. Examen des documents et des bases de données | 4 |
| 1.3.2. Entrevues | 5 |
| 1.3.3. Sondage | 5 |
| 1.4. Contraintes de l'étude | 9 |
| 1.5. Structure du rapport | 10 |
| 2. Pertinence | 11 |
| 2.1. Priorités, mandat et objectifs stratégiques | 11 |
| 2.2. Répondre aux besoins, maintenir les exigences..... | 13 |
| 3. Réussite et effets | 14 |
| 3.1. Effet des programmes sur le rendement | 14 |
| 3.2. Embauche de diplômés | 15 |
| 3.3. Maintien des diplômés dans les entreprises..... | 17 |
| 3.4. Atteindre les objectifs des programmes..... | 19 |
| 4. Efficacité | 21 |
| 4.1. Conception et mise en œuvre des programmes | 21 |
| 4.2. Futures orientations | 23 |
| 5. Conclusions et recommandations | 26 |
| 5.1. Pertinence | 26 |
| 5.2. Réussite et effets | 26 |
| 5.3. Efficacité..... | 27 |
| 5.4. Recommandations | 27 |
| Documents de référence | 1 |
| Liste des entrevues | 1 |
| Sondage | 1 |

Sommaire

Renseignements généraux

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a lancé deux programmes de développement des entreprises, le Programme d'emploi en commerce international (PECI) et le programme Premiers emplois en sciences et technologie (PEST), respectivement en 1995 et en 1997. Le PECI contribue à atteindre deux objectifs importants dans l'économie canadienne : accroître la compétitivité sur le marché mondial et faciliter l'emploi des jeunes. Le PEST a pour but d'aider les PME à devenir plus compétitives au sein des économies nationale et internationale et d'offrir des emplois aux nouveaux diplômés.

Dans le cadre de chaque programme, les entreprises reçoivent un appui financier servant à abaisser le coût salarial lié à l'embauche de diplômés, sans emploi ou sous-employés, à titre de personnel supplémentaire. Jusqu'en avril 2002, l'aide offerte était de 37 500 dollars par diplômé pour une période de trois ans. Au début de l'exercice 2002-2003, des changements ont été apportés aux programmes : l'aide maximale fournie est maintenant de 20 000 dollars par diplômé pour un an.

Objet de l'étude

L'objet de l'étude est d'évaluer le PECI et le PEST, notamment les conséquences liées aux changements apportés dans la durée des programmes (de trois ans à un an) et de formuler des recommandations quant aux futures orientations des programmes. Les questions d'évaluation retenues par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) dans les paramètres de l'étude portent sur trois champs d'étude : la pertinence (la nécessité d'offrir les programmes); la réussite (la réalisation des objectifs des programmes) et l'efficacité (la prestation et la gestion des programmes et les futures orientations).

Approche de l'étude

L'approche adoptée comprend trois volets : l'examen des documents et des bases de données; des entrevues avec des représentants de la direction de DEO (administration centrale et bureaux régionaux), des représentants d'entreprises et des diplômés sélectionnés; et un sondage auprès de toutes les entreprises et de tous les diplômés joignables. Le matériel de collecte des données

(guides d'entrevue et formulaires de sondage) a été conçu pour traiter chaque champ d'étude en particulier, soit la pertinence, la réussite et l'efficacité.

Conclusions de l'étude

Pertinence

Le PECI et le PEST correspondent aux objectifs de DEO. Le PECI a été perçu comme un programme appuyant le mandat de DEO, qui est d'améliorer et de diversifier l'économie de l'Ouest canadien, car il est axé sur la préparation à l'exportation et le développement du commerce, deux thèmes qui s'inscrivent dans les objectifs de DEO en matière d'entrepreneuriat. Le PECI sert également à atteindre des objectifs du gouvernement visant à élargir les activités commerciales du pays. Le PEST correspond aux objectifs en matière d'innovation de DEO, car il s'applique tant aux entreprises de la nouvelle économie qu'à celles de l'économie traditionnelle. Axé sur le perfectionnement et le maintien des compétences, le PEST est considéré comme une solution à la « fuite des cerveaux », une préoccupation du gouvernement. Le programme offre un accès à moindre coût aux compétences et soutient ainsi le programme national d'innovation. Selon un petit nombre de participants à l'étude, le PECI et les PEST sont essentiellement des programmes de subventions salariales qui appuient indirectement les objectifs et priorités de DEO en matière d'entrepreneuriat et d'innovation.

Réussite et effets

Effet des programmes sur le rendement

Les entreprises et les diplômés eux-mêmes ont indiqué que les diplômés embauchés dans le cadre du PECI ont renforcé les capacités de marketing des entreprises et permis à celles-ci d'entreprendre plus rapidement des activités de commercialisation plus énergiques. Une partie des participants au sondage (50,7 %) sont convaincus que leur participation au PECI a contribué considérablement à l'augmentation des exportations de leur entreprise. Certains (42,2 %) ont noté une amélioration de leurs connaissances et de leurs capacités dans l'établissement de relations avec des acheteurs étrangers. Cependant, dans certains cas, l'expérience n'a pas été entièrement positive. Certains diplômés n'ont eu qu'un faible effet sur les exportations, car ils n'ont pas pu réellement appliquer les compétences et les connaissances acquises à l'université dans leur emploi. Les entreprises concernées souhaitent que les critères d'admissibilité soient modifiés, notamment en allongeant la période précédant l'obtention du diplôme.

Les entreprises inscrites au PEST ont été satisfaites des diplômés embauchés dans le cadre de ce programme, car ces derniers ont été en mesure d'appliquer rapidement leurs compétences afin de répondre aux besoins de l'entreprise. Aucune mesure, comme le volume des ventes à l'exportation, n'a pu être utilisée pour évaluer l'effet du PEST, mais certains faits prouvent que les diplômés ont apporté des changements dans les produits et les procédés qui ont eu un effet bénéfique sur le rendement de l'entreprise.

Embauche de diplômés

Les résultats du sondage indiquent que les entreprises situées au Manitoba et en Saskatchewan étaient celles qui avaient le plus besoin de l'appui financier fourni par les programmes pour embaucher des diplômés. En C.-B. et en Alberta, le nombre plus élevé d'entreprises ayant les moyens d'embaucher du personnel sans l'aide des programmes indique que l'appui financier n'influe pas sur la décision d'embaucher. Les réponses obtenues dans les entrevues confirment le rôle important des programmes dans la réduction des coûts initiaux liés à l'embauche et à la formation de nouveaux employés. Les diplômés ont aussi été très satisfaits des programmes, car ils ont pu travailler dans leur province. D'après les résultats du sondage, un plus grand nombre d'entreprises inscrites au PECI (69 %) n'auraient pas (ou n'auraient peut-être pas) embauché un diplômé sans le soutien du Programme en comparaison de celles inscrites au PEST (49 %). D'après les entrevues, cette différence provient du fait que le nombre d'offres d'emploi dans le secteur des sciences et de la technologie est supérieur à celui dans le domaine du commerce international.

Maintien des diplômés dans les entreprises

DEO n'a pas effectué de sondage de sortie depuis 1998. Ainsi, on ne connaît pas le nombre exact de diplômés qui sont restés dans l'entreprise ou qui ont abandonné avant la fin du programme (taux de roulement). Les résultats du sondage indiquent qu'un grand nombre de diplômés passent moins d'un an dans l'entreprise. D'après les entrevues, cette rotation de personnel peut résulter d'une décision de l'entreprise, qui demande le départ du diplômé en raison du faible rendement de ce dernier, ou de la décision du diplômé, qui souhaite quitter l'entreprise en raison du salaire ou parce qu'il a du mal à s'adapter au contexte d'une petite entreprise. Les résultats du sondage montrent une différence entre les deux programmes en ce qui concerne le taux de maintien du diplômé dans l'entreprise : 49 % des entreprises inscrites au PEST et seulement 36,6 % de celles ayant participé au PECI ont gardé leurs diplômés. Il semblerait que les diplômés qui passent une année au sein d'une entreprise poursuivent leur carrière au sein de cette même entreprise.

Réalisation des objectifs des programmes

Les objectifs des deux programmes sont atteints : les entreprises inscrites au PECI ont amélioré leur capacité d'exporter et celles inscrites au PEST ont amélioré leurs résultats en matière de technologie et sont devenues plus compétitives. La plupart des participantes au PEST sont des entreprises issues de la « nouvelle économie ». Le maintien des diplômés dans l'entreprise constitue un indicateur supplémentaire de réussite des programmes.

Les résultats de l'étude indiquent qu'un an est une durée de programme acceptable. À ce sujet, le nombre de demandes n'a pas diminué lorsque la durée des programmes a été réduite à un an. La plupart des personnes interrogées ont indiqué qu'un an suffisait aux diplômés pour créer le besoin d'un nouveau poste et aux entreprises pour décider de la pertinence de garder le diplômé.

Efficacité

Conception et mise en œuvre des programmes

Dans l'ensemble, la conception et la mise en œuvre des programmes ont été très appréciées. Le processus de présentation des demandes a paru simple, clair et acceptable; les exigences en matière de rapports ont aussi paru acceptables. Certaines imperfections ont été relevées, par exemple le délai d'approbation des diplômés, la rotation du personnel au sein de DEO et le nombre limité de demandes par entreprise. Ces questions font actuellement l'objet d'un examen dans les bureaux régionaux du ministère. La plupart des clients semblent avoir été en mesure d'attirer des diplômés possédant les compétences requises; certaines difficultés ont été notées dans les régions éloignées et dans les entreprises exigeant une formation technique particulière.

Futures orientations

Certains ont suggéré d'améliorer la prestation des programmes. Les suggestions préconisaient une meilleure promotion des programmes, l'établissement de liens plus étroits avec d'autres programmes fédéraux tels que le PARI, l'appui de DRHC, la participation des nouvelles entreprises, une présélection des diplômés et l'affichage de la liste des candidats présélectionnés sur le site Web de DEO. La plupart des personnes interrogées et des participants au sondage (93,1 %) sont convaincues de la nécessité de poursuivre la prestation des programmes. Certaines personnes souhaitent que DEO élargisse les programmes afin de fournir, en plus d'une subvention salariale, un appui au développement des entreprises, comme il le faisait auparavant.

Recommandations

1. Compte tenu de la réussite du PEGI et du PEST, il est recommandé de poursuivre la prestation des programmes. La prestation devrait continuer d'être assurée directement par DEO, et non par un tiers, afin que le ministère puisse garder un contact direct avec les PME et évite de perdre une source importante de renseignements stratégiques.
2. Si la prestation des programmes est maintenue, il est recommandé d'apporter certains changements afin d'en améliorer la mise en œuvre :
 - a) Les programmes devraient bénéficier d'une plus grande promotion dans l'Ouest canadien, notamment auprès des associations industrielles et des universités ainsi qu'au sein de DEO, en particulier dans ses bureaux régionaux situés en région rurale. De plus, il est recommandé à DEO d'améliorer l'accès à l'information sur les programmes sur son site Web.
 - b) Les bureaux régionaux de DEO devraient aider davantage les entreprises rurales à recruter des diplômés dans le cadre des programmes.

- c) Concernant l'administration des programmes, les bureaux régionaux de DEO devraient désigner une seule personne-ressource pour communiquer avec les participants et gérer les demandes, les rapports et les paiements liés à chaque projet.
- d) Il est recommandé de renforcer les liens avec les autres programmes fédéraux axés sur le développement de la technologie et du commerce dans les PME, tels que le PARI, afin d'accroître la sensibilisation aux programmes de DEO et d'offrir aux clients un appui complémentaire plus important.
- e) Les critères d'admissibilité devraient être élargis afin de pouvoir offrir les programmes aux nouvelles entreprises et à d'autres qui utilisent des technologies qui ne leur sont pas propres. Il serait également nécessaire d'allonger la période d'obtention du diplôme pour les candidats du PÉCI en la faisant passer de trois à cinq ans.
- f) Les bureaux régionaux de DEO devraient recueillir les données sur le rendement des entreprises clientes contenues dans leurs rapports annuels. Ces données porteraient sur le recrutement et le maintien des diplômés, leurs projets après avoir quitté l'entreprise (type de travail, lieu, adresse de suivi) ainsi que sur les revenus à l'exportation et les nouveaux produits et services. Les entreprises devraient fournir ces données au moins trois ans après la fin des projets du PÉCI ou du PEST.

1. Introduction

1.1. Renseignements généraux

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a lancé le PECI et le PEST, deux programmes de développement des entreprises, respectivement en 1995 et 1997. Tous deux ont pour but de donner aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux associations industrielles, qui n'ont pas réellement les moyens d'embaucher du personnel, la possibilité de recruter des personnes ayant les connaissances techniques requises.

Le Programme d'emploi en commerce international (PECI) contribue à atteindre deux objectifs importants dans l'économie canadienne : accroître la compétitivité sur le marché mondial et faciliter l'emploi des jeunes. Les objectifs du Programme sont les suivants :

Le Programme aidera les petites et moyennes entreprises de l'Ouest canadien à accroître leur compétitivité sur les marchés internationaux;

Au fil du temps, le Programme contribuera aussi au développement des entreprises de l'Ouest canadien en augmentant le bassin de professionnels du commerce ayant les connaissances et l'expérience requises.

Pour de nombreuses PME, le manque de personnel possédant les compétences requises constitue le premier obstacle à l'exportation. Grâce au PECI, les entreprises reçoivent un soutien financier pour amortir les coûts salariaux inhérents à l'embauche de personnel supplémentaire, plus précisément des diplômés sans emploi ou sous-employés. Jusqu'en 2002, ce soutien s'élevait à 37 500 dollars par diplômé pour une période de trois ans. Au début de l'exercice 2002-2003, le Programme a été modifié : le montant total de l'aide est maintenant de 20 000 dollars par diplômé pour un an.

Le programme Premiers emplois en sciences et technologie (PEST) a pour but d'aider les PME à devenir plus compétitives au sein des économies nationale et internationale et d'offrir des emplois aux nouveaux diplômés. Les objectifs du programme sont les suivants :

Fournir aux PME l'aide nécessaire pour renforcer leurs positions concurrentielles par le développement et l'adoption de technologies susceptibles d'accroître la productivité ;

Offrir aux diplômés en sciences, en technologie et en génie leur première expérience de travail au sein d'une PME. Au fil du temps, ce programme conduira à la formation d'un

bassin de professionnels en sciences, en technologie et en génie, qui seront dotés des compétences entrepreneuriales nécessaires pour lancer et faire prospérer leurs propres entreprises.

Axé sur les entreprises de la « nouvelle économie », le Programme vise un nombre limité de marchés très compétitifs au sein desquels les entreprises concurrentes proposent des technologies de pointe. Le PEST aide les entreprises à tirer profit de ces possibilités d'affaires tout en offrant des perspectives de carrière dans le secteur technologique à des jeunes. Le soutien financier fourni par DEO aux entreprises inscrites au PEST est identique à celui offert dans le cadre du PECI.

1.2. Objet de l'étude

L'objet de l'étude est d'évaluer le PECI et le PEST, notamment les conséquences liées aux changements apportés à la durée des programmes (de trois à un an) et de formuler des recommandations quant aux orientations futures des programmes.

Les questions d'évaluation retenues par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) dans les paramètres de l'étude s'articulent autour de trois champs d'étude : la pertinence, la réussite (la réalisation des objectifs) et l'efficacité (la mise en œuvre, la gestion et les orientations futures des programmes).

1.2.1. Sujet : pertinence

Ce sujet et les questions connexes consistent à étudier dans quelle mesure le PECI et le PEST correspondent encore aux besoins des utilisateurs et d'autres parties intéressées.

1. Est-ce que le PECI et le PEST sont en accord avec les priorités de DEO et les priorités plus globales du gouvernement? De quelle façon ces programmes soutiennent-ils directement le mandat et les objectifs stratégiques actuels de DEO?

2. Est-ce que le PECI et le PEST répondent aux besoins des PME de l'Ouest canadien sur le plan de l'amélioration des capacités d'exporter (PECI) et sur celui du renforcement des positions concurrentielles par le développement de technologies (PEST)? Ces programmes continuent-ils de répondre à un réel besoin?

1.2.2. Sujet: réussite ou effets

Ce sujet consiste à évaluer dans quelle mesure les objectifs du PECI et du PEST ont été atteints en mesurant leurs effets.

PECI

3. Est-ce que le PECI a amélioré les résultats à l'exportation des entreprises participantes sur le plan des ventes et dans d'autres domaines, tels que les relations avec les acheteurs et les courtiers étrangers? A-t-il procuré de nouveaux débouchés?
4. De quelle façon les diplômés embauchés dans le cadre du PECI ont-ils aidé les entreprises participantes à améliorer leurs résultats à l'exportation?
5. Dans quelle mesure les diplômés sont-ils restés dans l'entreprise après la fin du financement du Programme? Compte-t-on un grand nombre de diplômés ayant quitté le Programme avant la fin? Quels effets ont eu ces départs sur les entreprises et sur la réussite du Programme?
6. Dans quelle mesure les diplômés ont-ils trouvé un autre emploi dans une entreprise de l'Ouest canadien axée sur l'exportation? Est-ce que certains d'entre eux ont lancé leur propre entreprise?
7. Dans l'ensemble, est-ce que les objectifs du PECI ont été atteints? Est-ce que les changements apportés au soutien financier de DEO ont eu des conséquences sur la réalisation de ces objectifs? Quels ont été les principaux obstacles à la réussite?

PEST

8. Est-ce que le PEST a amélioré les résultats des entreprises participantes sur le plan du développement et de l'adoption de nouvelles technologies?
9. De quelle façon les diplômés embauchés dans le cadre du PEST ont-ils aidé les entreprises participantes à améliorer leurs résultats sur le plan technologique?
10. Dans quelle mesure les diplômés sont-ils restés dans l'entreprise après la fin du financement du programme? Compte-t-on un grand nombre de diplômés ayant quitté le programme avant la fin? Quels effets a eu ce mouvement de personnel sur les entreprises et sur la réussite du programme?
11. Dans quelle mesure les diplômés ont-ils trouvé un autre emploi dans une entreprise de l'Ouest canadien axée sur les sciences et la technologie? Est-ce que certains d'entre eux ont lancé leur propre entreprise?
12. Dans l'ensemble, est-ce que les objectifs du PEST ont été atteints? Est-ce que les changements apportés au soutien financier de DEO ont eu des conséquences sur la réalisation de ces objectifs? Quels ont été les principaux obstacles à la réussite?

1.2.3. Sujet : efficacité

Cette section consiste à évaluer la conception et la mise en œuvre du PECI et du PEST sur le plan de la qualité du service à la clientèle, en particulier le processus de présentation des demandes, les exigences en matière de rapports, la sensibilisation aux programmes et le recrutement des diplômés. Cette section présente aussi les orientations éventuelles des programmes.

Conception et mise en œuvre des programmes

13. À votre avis, le PECEI et le PEST ont-ils été mis en œuvre d'une manière efficace? Par exemple :
- Est-ce que les entreprises clientes ont trouvé le processus de présentation des demandes assez clair et acceptable? Dans la négative, pour quelles raisons?
 - Les entreprises ont-elles trouvé les exigences en matière de rapports acceptables? Dans la négative, pour quelles raisons?
 - Est-ce que les entreprises clientes ont été capables d'attirer des diplômés qualifiés pour participer au programme? Dans la négative, pour quelles raisons?

Futures orientations

14. Existe-t-il d'autres moyens de mettre en œuvre des programmes qui seraient susceptibles d'améliorer l'efficacité de ces derniers? Est-ce que les moyens les plus appropriés et les plus efficaces ont été utilisés pour atteindre les objectifs des programmes?
15. À votre avis, devrait-on continuer d'offrir les programmes?

1.3. Approche de l'étude

L'approche adoptée comprend trois volets : l'examen des documents et des bases de données; des entrevues avec des représentants de la direction de DEO (administration centrale et bureaux régionaux), des représentants d'entreprises et des diplômés sélectionnés; et un sondage auprès de toutes les entreprises et de tous les diplômés joignables. Le matériel de collecte des données (guides d'entrevue et formulaires de sondage) a été conçu pour traiter chaque champ d'étude, soit la pertinence, la réussite et l'efficacité.

1.3.1. Examen des documents et des bases de données

Tous les documents et toutes les bases de données fournis par DEO ont fait l'objet d'un examen. Cet exercice comprenait des cadres d'évaluation, l'évaluation provisoire des deux programmes et des données statistiques sur la participation des entreprises et des diplômés, et l'examen d'un dossier du PECEI concernant une entreprise et trois diplômés. Une liste de documents de référence utilisés pour l'étude est présentée à l'annexe A.

1.3.2. Entrevues

Les entrevues se sont déroulées avec 28 participants au PECI et au PEST issus de cinq groupes différents :

| Groupes d'entrevue | Nombre d'entrevues prévues | Nombre d'entrevues effectuées | Nombre de tentatives d'entrevue |
|-------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Cadres supérieurs de DEO | 2 | 3 | 3 |
| Gestion des programmes PECI et PEST | 6 | 12 | 12 |
| Entreprises | 10 | 11 | 11 |
| Diplômés actuels | 8 | 8 | 12 |
| Anciens diplômés | 2 | 0 | 0 |
| Autre | 0 | 1 ¹ | 1 |
| Total | 28 | 35² | 39 |

La répartition des entrevues effectuées par région est la suivante :

| Groupes d'entrevue | Alb./AC | C.-B. | Man./Sask. | Total |
|-------------------------------------|-----------|-----------|------------|-----------|
| Cadres supérieurs de DEO | 2 | 0 | 1 | 3 |
| Gestion des programmes PECI et PEST | 2 | 5 | 5 | 12 |
| Entreprises | 5 | 2 | 4 | 11 |
| Diplômés actuels | 2 | 4 | 2 | 8 |
| Anciens diplômés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autre | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Total | 11 | 12 | 12 | 35 |

La liste des personnes interrogées est présentée à l'annexe B.

1.3.3. Sondage

Deux cent quatre (204) entreprises ont participé au sondage par téléphone. Cela représente environ 4 000 appels passés aux 1 121 entreprises figurant dans la base données, c'est-à-dire 589 entreprises du PECI et 532 du PEST.

| Type de réponse | Nombre |
|--|--------|
| Numéro hors service | 146 |
| Numéro de télécopieur | 6 |
| Participant non disponible ou aucune réponse | 455 |

¹ Agent du PARI du CNR, C.-B.

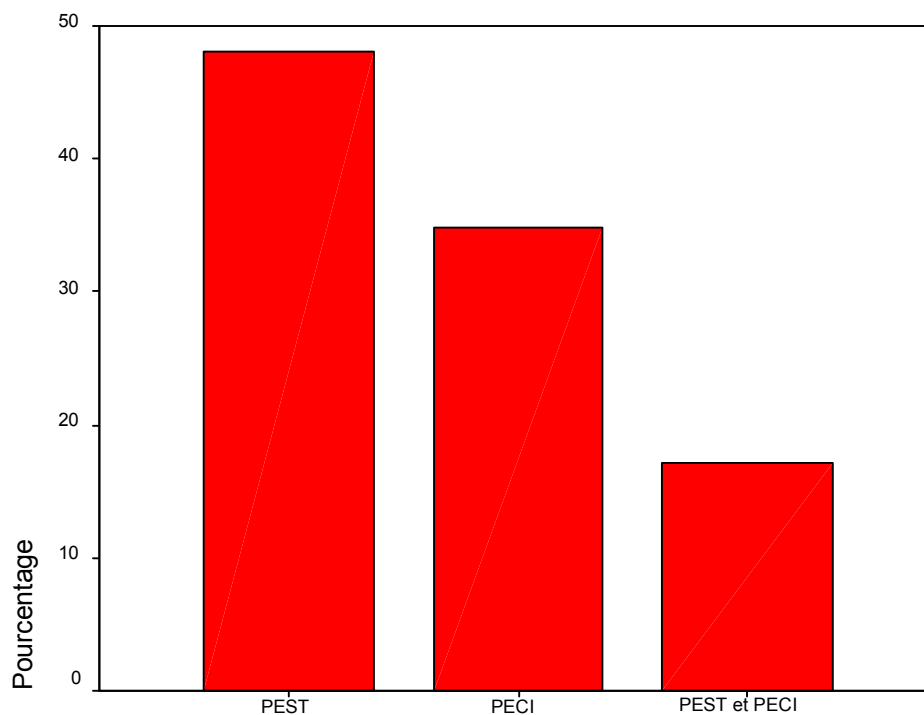
² Comprend un examen du dossier du PECI concernant une entreprise et trois diplômés (mentionné à la section 1.3.1)

| | |
|---|-------------|
| Annulé | 150 |
| Refus du participant | 160 |
| Formulaires remplis ou participation au sondage | 204 |
| Total | 1121 |

Bien que nous n'ayons aucun moyen de savoir si l'échantillon était vraiment représentatif, il est important de faire remarquer qu'en raison du faible taux de participation, il est fort possible que les résultats du sondage ne soient pas représentatifs des entreprises clientes des programmes PECI et PEST. Compte tenu de la difficulté à communiquer avec les participants aux programmes, l'approche du sondage a été modifiée : l'objectif initial, qui consistait à travailler avec un échantillon aléatoire et représentatif par programme, secteur et province, a été modifié afin d'obtenir ensuite le plus de réponses possible. Ainsi, il est possible que nous ayons reçu un plus grand nombre de réponses positives, car les participants qui n'étaient pas satisfaits des programmes ont préféré ne pas répondre au sondage. Le questionnaire du sondage est présenté à l'annexe C.

Le diagramme 1-1, ci-dessous, présente la répartition des réponses par programme (PECI, PEST ou les deux) : 48 % (98 répondants) inscrits au PECI ; 35 % (71 répondants) inscrits au PEST ; 17 % (35 répondants) inscrits aux deux programmes.

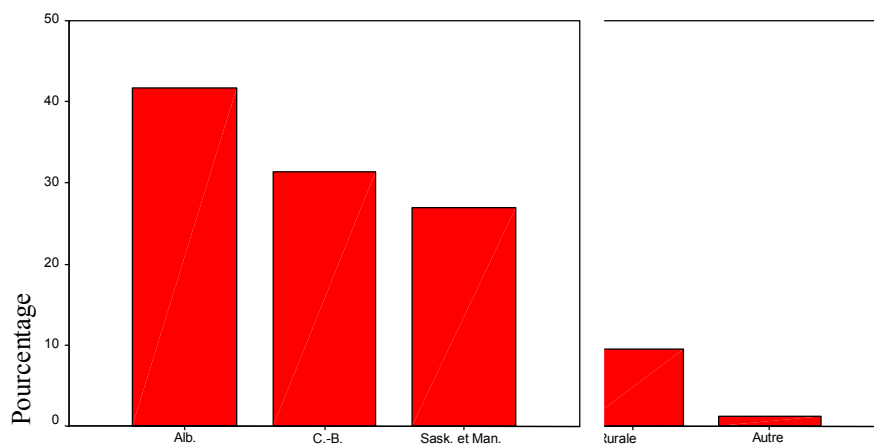
Diagramme 1-1: Répartition des réponses par programme



Le diagramme 1-2 présente la répartition des réponses par zone urbaine ou rurale et par région. Selon ce diagramme, parmi les 204 réponses reçues, 42 % (85 répondants) d'entre elles proviennent de l'Alberta, 31 % (64 répondants) de la Colombie-Britannique et 27 %

(55 répondants) du Manitoba et de la Saskatchewan. La répartition des répondants entre les régions urbaines et rurales est respectivement de 78 % (160 répondants) et 19 % (39 répondants); 2 % (5 répondants) ont choisi la réponse « Autre » (p. ex., une région périurbaine).

Diagramme 1-2 : Répartition des réponses par zone urbaine ou rurale et par région



Le diagramme 1-3 présente la répartition des réponses par secteur d'activité. Parmi les 204 réponses, on note cinq principaux secteurs d'activité :

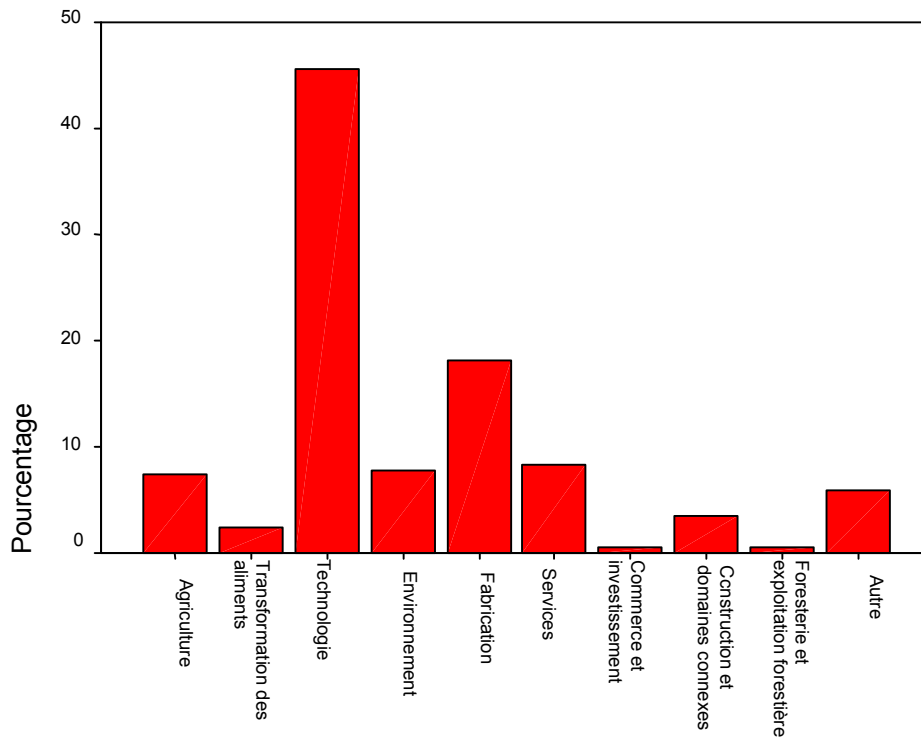
Le secteur technologique représente 46 % (93) des répondants : 45 % en Alberta, 32 % en C.-B. et 23 % au Manitoba et en Saskatchewan.

Le secteur de la fabrication représente 18 % (37) des répondants : 41 % en Alberta, 41 % en C.-B. et 19 % au Manitoba et en Saskatchewan.

Le secteur des services représente 8 % (17) des répondants : 41 % en Alberta, 35 % en C.-B. et 24 % au Manitoba et en Saskatchewan.

Le secteur de l'environnement représente 8 % (16) des répondants : 38 % en C.-B., 31 % en Alberta et 31 % au Manitoba et en Saskatchewan.

Le secteur agricole représente 7 % (15) des répondants : 73 % au Manitoba et en Saskatchewan et 27 % en Alberta.

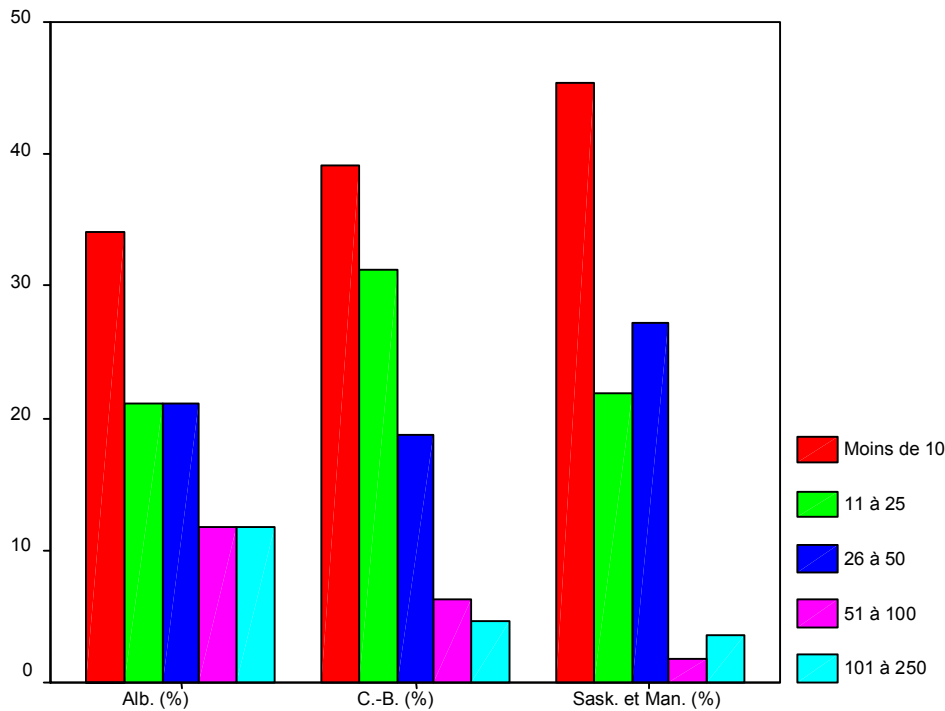
Diagramme 1-3 : Répartition des réponses par secteur d'activité

Le diagramme 1-4 présente la répartition des réponses par nombre d'employés et par région.

En C.-B., 70 % des entreprises ayant répondu au sondage comptaient moins de 26 employés, et 39 % d'entre elles avaient moins de 11 employés.

Au Manitoba et en Saskatchewan, 67 % des entreprises participantes comptaient moins de 26 employés et 45 % d'entre elles avaient moins de 11 employés.

En Alberta, 55 % des entreprises participantes comptaient moins de 26 employés et 34 % d'entre elles avaient moins de 11 employés.

Diagramme 1-4 : Répartition des réponses par nombre d'employés et par région

1.4. Contraintes de l'étude

Comme il a été indiqué précédemment, le faible taux de réponses du sondage par téléphone a éventuellement eu une certaine influence sur les résultats de l'étude. Les futurs examens du PECEI et du PEST devraient pouvoir s'appuyer sur une meilleure collecte de données fournies par les entreprises clientes dans leur rapport annuel : l'embauche et le maintien des diplômés dans l'entreprise et le futur lieu de travail des diplômés qui quittent l'entreprise pendant ou à la fin du projet. Demander aux entreprises de fournir ces données au moins trois ans après la fin du projet permettrait d'évaluer en permanence les effets des programmes.

1.5. Structure du rapport

Le rapport des résultats préliminaires se présente de la façon suivante :

Section 2 : résultats préliminaires sur la pertinence des programmes.

Section 3 : résultats préliminaires sur la réussite des programmes.

Section 4 : résultats préliminaires sur l'efficacité des programmes.

Section 5 : nos conclusions préliminaires.

2. Pertinence

L'évaluation de la pertinence et des questions connexes consistait à déterminer dans quelle mesure le PECEI et le PEST continuent de répondre aux besoins des utilisateurs et d'autres parties intéressées.

2.1. *Priorités, mandat et objectifs stratégiques*

Est-ce que le PECEI et le PEST sont en accord avec les priorités de DEO et les priorités plus globales du gouvernement? De quelle façon ces programmes soutiennent-ils directement le mandat et les objectifs stratégiques actuels de DEO?

Ce sujet s'adressait à seulement 14 participants de DEO. Presque tous (12 d'entre eux) ont indiqué que le PECEI et le PEST s'inscrivaient dans les priorités et les objectifs de DEO ainsi que ceux du gouvernement, en particulier dans les orientations stratégiques sur l'innovation et l'entrepreneuriat. Ils ont fait remarquer que le mandat de DEO, qui demeure cohérent depuis sa mise en œuvre en 1987, a pour but de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, de coordonner les activités économiques du gouvernement fédéral dans cette région et de faire valoir les intérêts de cette dernière dans le processus décisionnel national.

D'après le document *Budget des dépenses 2003-2004 : Rapport sur les plans et les priorités* de DEO, les orientations stratégiques du ministère reposent sur trois piliers : Innovation, Entrepreneuriat et Collectivités durables. Ces orientations sont en accord avec les priorités de développement économique du gouvernement du Canada et celles du Portefeuille de l'Industrie. L'innovation et l'entrepreneuriat faisaient déjà partie des centres d'intérêt de DEO depuis plusieurs années. Toutefois, les activités et les priorités du ministère dans ces domaines ont évolué en fonction des nouvelles tendances économiques, des priorités du gouvernement et de la propre expérience de DEO. Le rapport 2003-2004 indique :

- 13) Dans le cas du pilier de l'Innovation, DEO cherche à accélérer le développement technologique, la commercialisation et l'adaptation des technologies; à améliorer la capacité et l'infrastructure du savoir dans l'Ouest canadien; et à augmenter la croissance et la création d'emplois dans les secteurs fondés sur le savoir.
- 14) Le pilier de l'Entrepreneuriat permet d'améliorer l'accès aux capitaux, aux services et à l'information; de promouvoir un plus grand nombre de possibilités de commerce et de débouchés d'exportation; et d'améliorer les compétences et les aptitudes des citoyens et

des entreprises de l'Ouest canadien afin de les rendre plus concurrentiels dans l'économie mondiale.

La plupart des répondants au sondage ont précisé que le mandat de DEO visait à améliorer et à diversifier l'économie de l'Ouest canadien. Axé sur la préparation à l'exportation et le développement du commerce, le PECI soutient le mandat du ministère et, en particulier, les objectifs en matière d'entrepreneuriat. Il s'inscrit aussi dans les objectifs plus globaux d'élargissement des activités commerciales du gouvernement du Canada. Ces mêmes répondants ont indiqué que le PEST correspondait aux objectifs d'innovation de DEO, car il s'applique tant aux entreprises de la nouvelle économie qu'à celles de l'économie traditionnelle, quoique la plupart des entreprises participantes étaient issues des secteurs de la technologie et de la fabrication (Q. 3 – 45,6 % et 18,1 % respectivement). L'un des objectifs du PEST, qui est centré sur le perfectionnement et le maintien des compétences, répond aux préoccupations du gouvernement concernant la fuite des cerveaux. Le PEST offre un accès à moindre coût aux compétences. Il contribue aussi directement à la mise en œuvre du programme d'innovation. Un des répondants a indiqué que, selon une étude précédente, le taux d'adoption des technologies par les PME de l'Ouest du Canada est inférieur à celui des PME américaines. « Le PEST traite cette question en encourageant les PME à se fixer des normes plus élevées. »

Un petit nombre de répondants de DEO (2 sur 14) ont indiqué que le PECI et le PEST sont en réalité des programmes de subventions salariales et qu'ils ne soutiennent qu'indirectement les objectifs et les priorités de DEO dans les domaines de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Par conséquent, la réalisation des objectifs en matière d'entrepreneuriat et d'innovation dépend de la décision des diplômés de rester dans l'entreprise et/ou de continuer à travailler dans l'Ouest canadien. Ils ont aussi fait remarquer que DEO a changé d'orientation stratégique sur le plan de la prestation des programmes. Le ministère avait l'habitude de fournir des services à la clientèle, tels qu'une aide à l'élaboration d'un plan d'affaires, qui constituaient un atout supplémentaire pour encourager les entreprises à participer aux programmes PECI et PEST. Ces services ont été éliminés en raison de compressions budgétaires, et DEO a confié en grande partie la prestation de ses programmes à un organisme tiers. Les deux répondants en question ont précisé que le PECI et le PEST sont les seuls programmes au sein desquels DEO traite directement avec les PME; selon l'un d'eux, « c'est uniquement dans le cadre de ces deux programmes que nous (DEO) envoyons un chèque à des PME ». Les deux répondants s'accordent sur le fait que le PECI et le PEST représentent la « façon traditionnelle » d'offrir des services aux PME dans l'Ouest canadien.

Les deux répondants (dissidents) ont fait remarquer la « façon traditionnelle » d'offrir des services de DEO. Tel qu'indiqué dans le *Budget des dépenses 2003-2004 : Rapport sur les plans et les priorités*, DEO est un petit ministère doté de ressources limitées. Le Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien (RSEOC) a été créé afin d'offrir à la population de l'Ouest un accès direct aux produits et aux services qui contribuent à la réussite économique de la région. Le Réseau est un partenariat réunissant divers organismes qui aident les entrepreneurs de l'Ouest, tant dans les régions urbaines que rurales, à trouver les moyens dont ils ont besoin pour lancer une entreprise ou la faire prospérer. L'éventail de services offerts va de l'information sur le marketing et les options de financement à des services d'encadrement et de soutien. Le Réseau compte plus de 100 points de services :

- Les Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC), qui sont gérés dans le cadre d'ententes de coopération fédérales-provinciales, constituent un guichet unique intégré fournissant des renseignements aux entreprises par l'intermédiaire de bureaux situés à Vancouver, à Edmonton, à Saskatoon et à Winnipeg.
- Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), qui sont des organisations sans but lucratif gérées par des bénévoles et situées dans l'ensemble du Canada, prennent leurs assises dans les collectivités en ce qui a trait au développement économique. Les 90 SADC de l'Ouest canadien offrent un large éventail de services, dont la planification économique stratégique, des services techniques et consultatifs, des prêts aux PME et des programmes de travail autonome à l'intention des jeunes et des entrepreneurs handicapés.
- L'Initiative pour les femmes entrepreneurs fournit des conseils, des renseignements, des possibilités de réseautage, de l'encadrement et un accès au capital conçus pour les femmes entrepreneurs.

2.2. Répondre aux besoins, maintenir les exigences

Est-ce que le PECEI et le PEST répondent aux besoins des PME de l'Ouest canadien sur le plan de l'amélioration des capacités d'exporter (PECEI) et sur celui du renforcement des positions concurrentielles par le développement de technologies (PEST)? Est-ce que ces programmes continuent de répondre à un réel besoin/?

Toutes les personnes interrogées (les représentants du gouvernement et de l'industrie et les diplômés) ont indiqué que le PECEI et le PEST répondaient aux besoins des PME de l'Ouest canadien pour ce qui est d'améliorer leur capacité à exporter et de renforcer leurs positions concurrentielles par le développement de technologies. La plupart de ces personnes ont aussi fait remarquer que l'ampleur des besoins d'une entreprise est inversement proportionnelle à sa taille, c'est-à-dire que les plus petites entreprises sont celles qui ont les plus grands besoins. Pour ces dernières (maximum dix employés), l'embauche d'un diplômé constitue une augmentation importante de leur effectif. Pratiquement tous les représentants de l'industrie ont indiqué que l'embauche d'un nouveau diplômé entraîne des « frais de formation ». Étant donné que les diplômés ont peu d'expérience sinon aucune, leur initiation aux procédés et aux méthodes de l'entreprise monopolise un employé expérimenté ou un cadre supérieur et crée ainsi une quantité considérable d'arrêts de travail. La subvention salariale offerte dans le cadre du PECEI et du PEST aide à compenser le temps perdu pendant cette période d'apprentissage.

Les programmes ont aussi bénéficié de l'appui des répondants au sondage. Les détails des réponses au sondage sont présentés dans les deux chapitres suivants consacrés à la réussite et à l'efficacité. Concernant la pertinence des programmes, il suffit d'examiner les réponses des participants à la question portant sur le maintien des programmes. Parmi les participants au PEST, au PECEI et aux deux programmes, 94,9 %, 88,7 % et 97,1 % étaient respectivement en faveur de la continuation des programmes.

3. Réussite et effets

Dans ce chapitre, nous évaluons dans quelle mesure le PECI et le PEST ont atteint leurs objectifs en mesurant les effets de ces initiatives. Un grand nombre de questions ont été posées pour chaque programme.

3.1. Effet des programmes sur le rendement

PECI

Est-ce que le PECI a amélioré les résultats à l'exportation des entreprises participantes sur le plan des ventes et dans d'autres domaines, tels que les relations avec les acheteurs et les courtiers étrangers? A-t-il procuré de nouveaux débouchés?

Les renseignements recueillis auprès des entreprises et des diplômés dans les entrevues indiquent que les diplômés embauchés avec l'aide du PECI ont eu un effet positif sur les résultats à l'exportation des entreprises participantes. Tel que mentionné dans le chapitre précédent, les résultats du sondage confirment ces commentaires : 50,7 % des répondants considèrent que leur participation au PECI a considérablement amélioré les exportations de l'entreprise (choix de réponse 4 et 5). Si l'on examine les différents éléments liés aux exportations : 42,2 % estiment que leurs connaissances et leurs capacités dans l'établissement de relations avec des acheteurs étrangers se sont considérablement améliorées; 17,2 % ont constaté d'énormes changements dans l'établissement de relations avec les courtiers étrangers; 27,9 % ont exploité de nouveaux créneaux commerciaux; 22,3 % ont amélioré leurs capacités à trouver des débouchés. Le PECI a apparemment eu pour effet d'accroître les capacités de développement de nouveaux produits (28,9 %) et celles d'adaptation des produits existants (39,1 %).

Au cours des entrevues, les entreprises et les diplômés eux-mêmes ont indiqué que les diplômés ont renforcé les capacités de marketing de l'entreprise et permis à celle-ci d'entreprendre plus rapidement des activités de commercialisation plus énergiques. Lorsque l'entreprise a commencé à prospérer, les diplômés qui avaient participé aux premières activités d'exportation de l'entreprise, sont devenus, avec l'appui et l'encouragement de la direction, directeurs du marketing. L'une des entreprises participantes, qui a embauché deux diplômés, a déclaré que ces derniers avaient énormément contribué à l'obtention d'un Prix de l'exportateur de l'année, en 2003. Dans certains cas, le diplômé a eu peu d'effet sur les exportations, car les compétences et les connaissances acquises à l'université ne s'appliquaient pas à leur poste dans l'entreprise. Les

entreprises concernées souhaitent que les critères d'admissibilité soient modifiés, notamment que la période précédant l'obtention du diplôme soit allongée, en la faisant passer de trois à cinq ans, afin de leur permettre d'embaucher des personnes ayant une certaine expérience dans le commerce.

PEST

Est-ce que le PEST a amélioré les résultats des entreprises participantes sur le plan du développement et de l'adoption de nouvelles technologies?

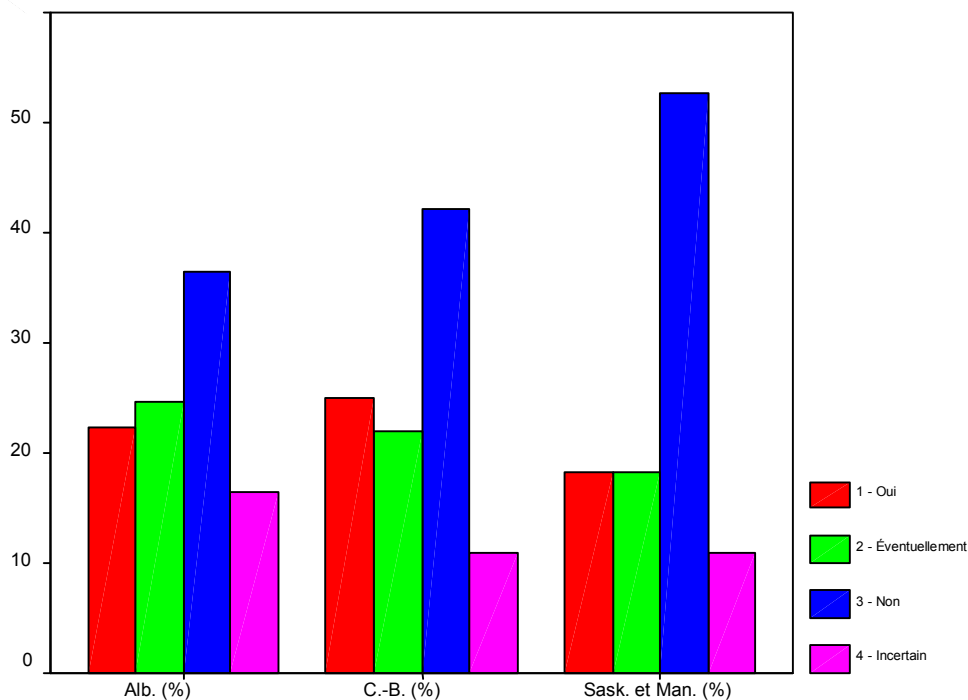
Les représentants d'entreprises ont indiqué qu'ils étaient satisfaits des compétences des diplômés embauchés dans le cadre du PEST. Selon eux, les diplômés ont pu directement appliquer les compétences et les connaissances acquises à l'université pour répondre aux besoins de l'entreprise. Aucune mesure, tel le volume des ventes à l'exportation, n'a pu être utilisée pour évaluer l'effet du PEST, mais certains faits prouvent que les diplômés ont apporté des changements dans les produits et les procédés, qui ont eu un effet bénéfique sur le rendement de l'entreprise. Ces changements vont de l'amélioration de la qualité de la nourriture et de l'eau utilisée dans une exploitation piscicole à l'élaboration d'un programme d'assurance de la qualité permettant de garantir que les produits sont conformes aux normes d'hygiène alimentaire ou à l'amélioration de logiciels. D'après les résultats du sondage, 67,8 % des entreprises ayant participé au PEST considèrent que leur rendement a considérablement augmenté (choix de réponse 4 et 5). Un pourcentage plus élevé (71,5 %) d'entreprises inscrites aux deux programmes ont aussi constaté des améliorations importantes.

3.2. *Embauche de diplômés*

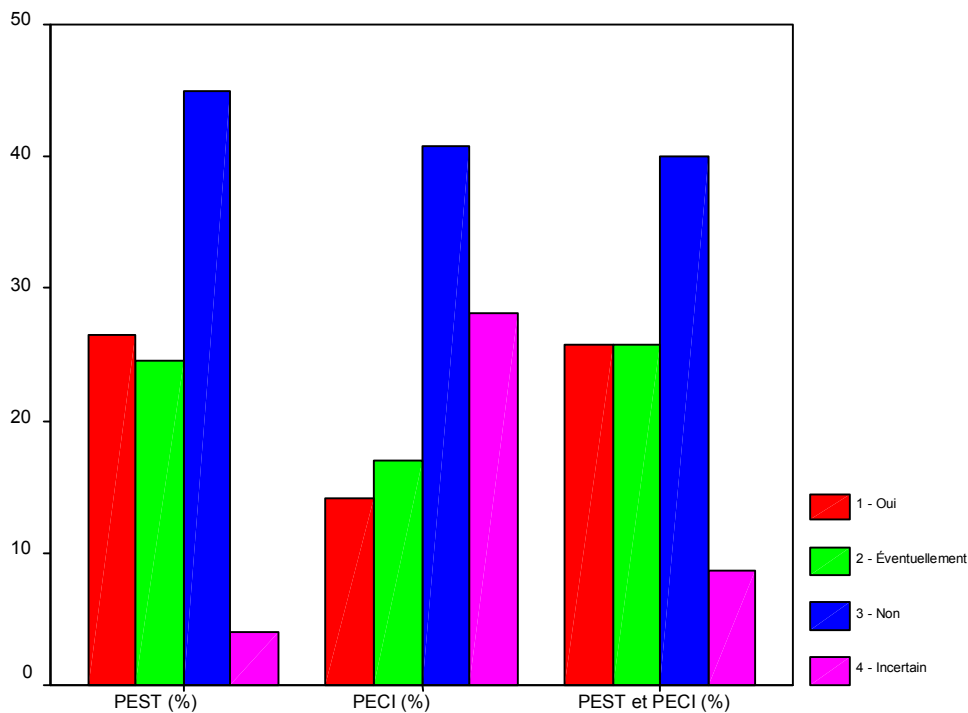
PECI et PEST

Dans quelle mesure les entreprises auraient tout de même embauché du personnel pour effectuer un même travail si elles n'avaient pas reçu le financement des programmes?

Les résultats du sondage indiquent que les entreprises situées au Manitoba et en Saskatchewan étaient celles qui avaient le plus besoin de l'appui financier des programmes pour embaucher un diplômé. Plus précisément, 64 % des entreprises situées au Manitoba et en Saskatchewan ont répondu qu'elles n'auraient pas eu les moyens (ou qu'elles n'étaient pas sûres de les posséder) d'embaucher un diplômé sans le financement offert par le PEST ou le PEGI, en comparaison de 53 % en Colombie-Britannique et de 52 % en l'Alberta. Dans le cas de ces deux provinces, le nombre plus élevé d'entreprises ayant les moyens d'embaucher sans l'aide des programmes indique que l'appui financier n'influe pas sur la décision d'embaucher. Les réponses obtenues dans les entrevues confirment l'importance des programmes en ce qui a trait à la réduction des coûts initiaux liés à l'embauche et à la formation de nouveaux employés. Les diplômés ont aussi été très satisfaits des programmes, car ces derniers leur ont permis d'acquérir une expérience pratique dans leur domaine et de travailler dans leur province natale.



Fait intéressant, lorsque l'on considère chaque programme séparément (voir ci-dessous), seulement 49 % des entreprises inscrites au PEST ont indiqué qu'elles n'auraient pas eu les moyens (ou qu'elles n'étaient pas sûre de les posséder) d'embaucher un diplômé sans le financement du PEST; ce pourcentage s'élève à 69 % parmi celles inscrites au PECI. D'après les entrevues, cette différence provient du nombre important de demandes présentées par les diplômés dans le domaine des sciences et de la technologie, qui est supérieur à celui dans le domaine du commerce international. De nombreuses personnes interrogées ont fait remarquer que souvent l'entreprise inscrite au PEST ne possédait pas les connaissances ou l'expertise du diplômé en sciences et technologie tandis que dans le domaine du commerce international, l'expérience et les relations au sein des marchés cibles sont deux qualités qu'un nouveau diplômé n'a pas encore acquises. Comme il est indiqué précédemment, plusieurs représentants d'entreprises inscrites au PECI ont précisé dans l'entrevue que le Programme aurait été plus utile si le diplômé avait déjà une expérience dans le domaine du commerce en entrant dans l'entreprise.

Diagramme 3-2 : Embauche de diplômés sans financement (par programme)

À part les emplois proposés dans le cadre du PECEI et du PEST, avez-vous eu d'autres offres d'emploi durant la même période? Est-ce que ces offres étaient dans le domaine des sciences et de la technologie ou dans celui du commerce international? Concernaient-elles des emplois dans l'Ouest du Canada?

La plupart des diplômés interrogés (4 sur 5) ont indiqué qu'ils n'avaient pas reçu d'autres offres dans leur domaine d'étude (sciences et technologie ou commerce international) au moment de leur embauche. Un diplômé, qui a choisi de travailler dans le cadre du PEST, avait reçu un grand nombre d'offres dans sa province, en Alberta, où le nombre d'emplois en sciences et technologie est plus grand qu'au Manitoba et en Saskatchewan.

3.3. Maintien des diplômés dans les entreprises

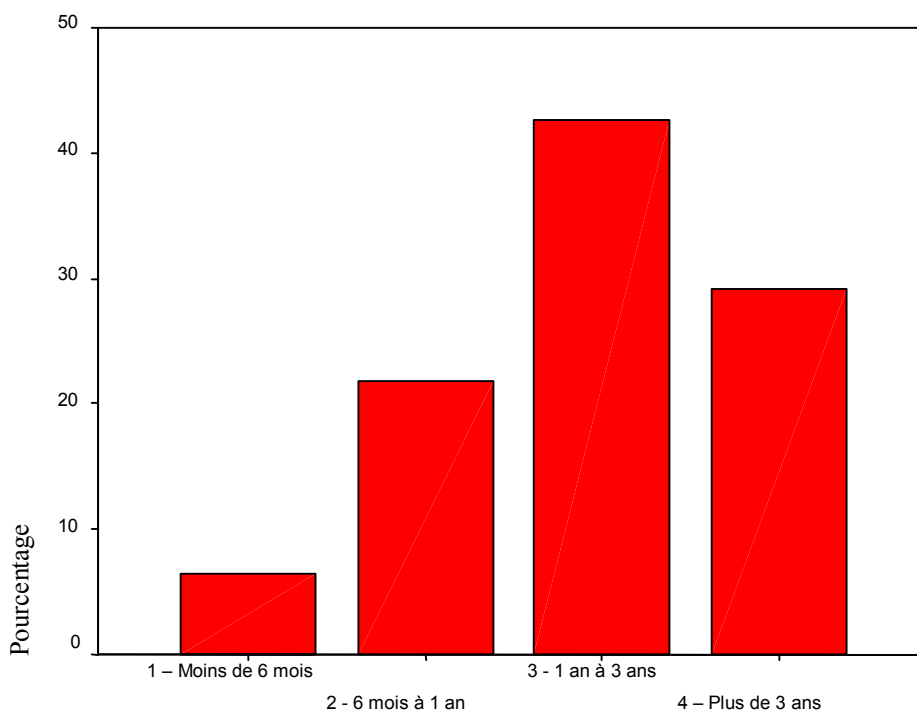
PECEI et PEST

Dans quelle mesure les diplômés sont-ils restés dans l'entreprise après la fin du financement du programme? Compte-t-on un grand nombre de diplômés ayant quitté le programme avant la fin? Quels effets a eu ce mouvement de personnel sur les entreprises et sur la réussite du programme?

PECI et PEST

DEO n'a pas effectué de sondage de sortie depuis 1998. Ainsi, on ne connaît pas le nombre exact de diplômés qui sont restés dans l'entreprise ou qui ont abandonné avant la fin du programme (taux de roulement). Les données du sondage (diagramme 3-3) donnent toutefois un aperçu sur la question du roulement de personnel. Comme le montre le diagramme ci-dessous, un faible pourcentage (en moyenne 6,4 %) de diplômés a passé moins de six mois dans l'entreprise alors qu'une moyenne de 21,8 % sont restés entre six mois et un an. D'après les entrevues, cette rotation de personnel peut résulter d'une décision de l'entreprise, qui demande le départ du diplômé en raison du faible rendement de ce dernier, ou de la décision du diplômé, qui souhaite quitter l'entreprise en raison du salaire ou parce qu'il a du mal à s'adapter au contexte d'une petite entreprise.

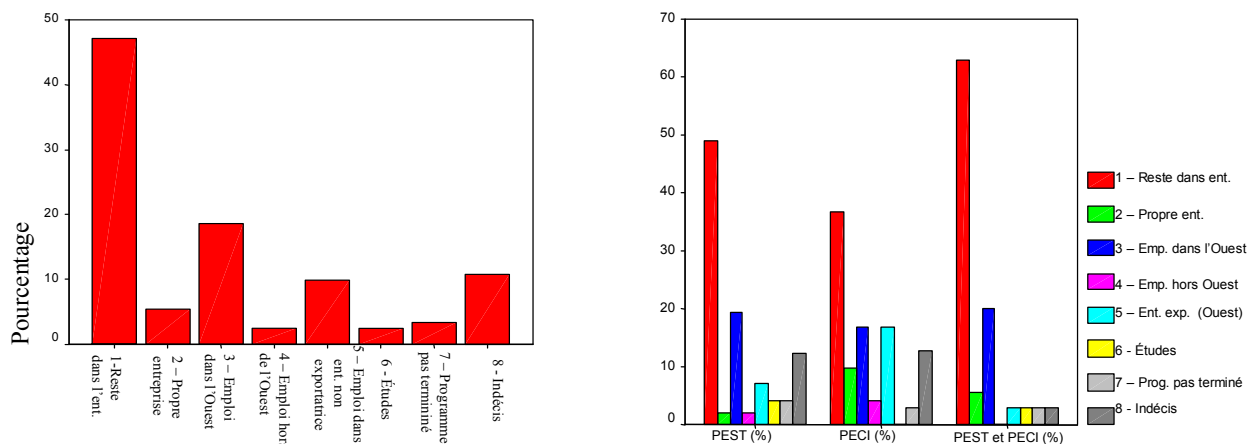
Diagramme 3-3 : Durée d'emploi au sein de l'entreprise



Les graphiques suivants (diagramme 3-4), qui résultent du sondage, montrent le cheminement des diplômés après la fin des programmes PEGI et PEST. Selon les répondants, 47,1 % d'entre eux sont restés dans l'entreprise, 18,6 % ont continué de travailler dans l'Ouest canadien. Par contre, dans une autre entreprise, 9,8 % ont accepté un poste dans une entreprise exportatrice située à l'extérieur de l'Ouest canadien (2 % sont allés travailler dans une entreprise technologique située à l'extérieur de l'Ouest), 5,4 % ont lancé leur propre entreprise, 3,4 % ont indiqué que leur programme n'était pas complètement terminé, 2,5 % ont repris les études et 11 % étaient encore indécis. Bien que l'on ne note pas de variations entre les régions, une grande différence subsiste entre le PEGI et le PEST. Comme le montre le diagramme ci-dessous, parmi les entreprises ayant gardé leurs diplômés après la fin d'un programme, 49 % sont inscrites au PEST, 36,6 % au PEGI et 62,9 % aux deux programmes. Ces résultats correspondent aux

conclusions précédentes, c'est-à-dire qu'il existe un plus grand besoin de diplômés dans le domaine des sciences et de la technologie que dans celui du commerce international dans lequel l'expérience constitue un facteur plus important pour l'entreprise.

Diagramme 3-4 : Après le programme (en général et par programme)



D'après ces deux séries de résultats, il semblerait que les diplômés qui travaillent pendant au moins un an dans une entreprise restent ensuite dans cette même entreprise.

3.4. Atteindre les objectifs des programmes

PECEI et PEST

Dans l'ensemble, est-ce que les objectifs des programmes ont été atteints? Est-ce que les changements apportés au soutien financier de DEO ont eu des conséquences sur la réalisation des objectifs? Quels ont été les principaux obstacles à la réussite?

Les objectifs des deux programmes ont été atteints : les entreprises du PECEI ont renforcé leur capacité à exporter, et celles du PEST ont amélioré leurs résultats liés aux technologies et sont devenues plus compétitives. Comme il est indiqué dans le premier chapitre, les secteurs de la technologie et de la fabrication ont été ceux qui ont le plus atteint leurs objectifs; l'objectif du PEST est justement axé sur les entreprises de la « nouvelle économie ».

Le maintien des diplômés dans l'entreprise constitue un autre indicateur de réussite des programmes. Les résultats du sondage confirment que de nombreux diplômés trouvent des perspectives de carrière au sein des entreprises qui les ont embauchés dans le cadre des programmes. Tel que mentionné précédemment, en subventionnant les coûts initiaux inhérents à l'embauche et à la formation, les programmes ont permis aux petites entreprises de se lancer dans l'embauche de nouveaux employés sans prendre trop de risques. De plus, le PECEI et le PEST ont réussi à faire connaître les possibilités d'emploi offertes par les petites entreprises aux diplômés, des possibilités probablement insoupçonnées auparavant.

Dans le sondage (Q. 29), les répondants ont clairement indiqué qu'ils préféreraient une durée de programme de trois ans plutôt que de celle d'un an. Ce résultat n'est pas surprenant, car les entreprises bénéficieraient d'un financement à plus long terme et d'une subvention plus importante. Bien entendu, une durée de trois ans avait pour but d'inciter les entreprises à prévoir à long terme en ce qui a trait à leurs activités commerciales et à l'utilisation des compétences en sciences et technologie. De plus, après avoir travaillé trois années dans l'entreprise, l'employé avait de fortes chances d'obtenir un emploi permanent au sein de cette même entreprise.

D'après les résultats de l'étude, les clients sont satisfaits de la durée de programme d'un an. Effectivement, le nombre de demandes n'a pas diminué lorsque la durée des programmes a été réduite à un an. La plupart des personnes interrogées ont estimé qu'une période d'un an suffisait au diplômé pour créer le besoin d'un nouveau poste et pour montrer qu'il était capable de l'occuper. Les commentaires des clients sont les suivants : « Nous n'avons pas besoin de trois années – cela prend moins de temps pour constater les effets du programme »; « Un trimestre est suffisant pour décider de la pertinence de garder le diplômé ». Ces points de vue se reflètent dans les résultats du sondage (Q. 31) : 84,8 % des répondants ne souhaitent voir aucun changement dans les programmes; cela signifie le maintien de la période d'un an. Quant à savoir s'ils souhaitent avoir droit à une deuxième année facultative de financement, seulement 40,2 % d'entre eux ont répondu par l'affirmative.

4. Efficacité

Ce volet consiste à évaluer la conception et la mise en œuvre du PECI et du PEST sur le plan de la qualité du service à la clientèle, en particulier le processus de présentation des demandes, les exigences en matière de rapports, la sensibilisation aux programmes et le recrutement des diplômés. Cette section présente aussi les orientations éventuelles des programmes.

4.1. Conception et mise en œuvre des programmes

À votre avis, est-ce que le PECI et le PEST ont été mis en œuvre d'une manière efficace?

Par exemple, est-ce que les entreprises clientes ont trouvé le processus de présentation des demandes assez clair et acceptable? Dans la négative, pour quelles raisons?

La plupart des clients interrogés ont indiqué que le processus de présentation des demandes était simple, clair et acceptable. Pour faciliter la demande, certaines entreprises ont pu présenter des plans d'affaires qu'elles avaient préparés dans d'autres circonstances, par exemple pour une banque. D'autres, qui avaient déjà présenté une demande, ont remarqué que le processus était devenu plus simple et plus rapide. Alors que les anciens formulaires étaient compliqués, et peut-être trop exigeants comparativement au montant alloué par DEO, les nouveaux sont très appréciés pour leur simplicité. Des cabinets d'experts ont aidé des entreprises à présenter leur demande. Toutefois, d'après les entrevues, nous avons remarqué que le recours à un expert-conseil n'était pas une pratique courante comme cela l'est dans le programme de Recherche scientifique et développement expérimental (RS-DE).

Les résultats du sondage (Q. 28) confirment la satisfaction des entreprises à l'égard du processus de présentation des demandes. Un nombre élevé de répondants (74,9 % - choix de réponse 4 et 5) ont trouvé que remplir les formulaires ne prenait pas beaucoup de temps; 78,7 % ont considéré que les lignes directrices des programmes étaient suffisamment claires; 67,5 % ont estimé que les renseignements requis étaient trop détaillés; 73,2 % ont trouvé que le personnel a pris trop de temps pour traiter leurs demandes.

Toutefois, certaines questions relatives au processus de présentation des demandes ont été portées à notre attention.

- (i) Selon les fonctionnaires de DEO-C.-B., 90 % des projets sont assujettis à des visites de l'emplacement aux fins d'approbation. Cette condition a eu tendance à limiter l'approbation de projets aux centres urbains.
- (ii) Le processus d'approbation des diplômés mériterait d'être amélioré. Le recrutement et l'embauche de diplômés peuvent facilement prendre deux mois. Cela présente peu d'inconvénients dans le contexte d'un marché du travail au ralenti, mais dans certains cas, les entreprises ont failli perdre leur candidat préféré (elles auraient dû reprendre complètement le processus de sélection d'un diplômé). Ces entreprises souhaitent que l'embauche se déroule sur la base d'une entente de principe sans aucune signature de document.
- (iii) La rotation et la réaffectation du personnel au sein de DEO et l'intervention d'un trop grand nombre d'agents du ministère dans le processus de présentation des demandes ont constitué des difficultés. Les clients se sont plaints de ne pas savoir à qui s'adresser. Le site Web de DEO a constitué un problème supplémentaire : il ne présente pas un cheminement simple permettant aux utilisateurs inexpérimentés de trouver rapidement des renseignements sur le PECI et le PEST.
- (iv) Selon un représentant de l'industrie, DEO ne devrait pas imposer un nombre de demandes limité (maximal) par entreprise (dans ce cas-ci pour le PEST). Selon lui, une entreprise qui présente de bons résultats en matière d'emploi de diplômés sur une base permanente et à temps plein devrait être encouragée à poser d'autres demandes.

Ces imperfections ont été constatées dans la plupart des cas et, à la suite de ces commentaires, le personnel des bureaux régionaux de DEO a déployé d'importants efforts pour améliorer le processus de présentation des demandes. Par exemple, bien qu'il faille encore présenter un curriculum vitae et une preuve d'obtention du diplôme, le ministère a créé un formulaire à choix multiples à l'intention des diplômés. Certains clients suggèrent que les groupes chargés de la mise en œuvre des programmes adoptent des systèmes électroniques (Internet) pour faire preuve de diligence raisonnable et rédiger des lettres d'offre.

Est-ce que les entreprises ont trouvé les exigences en matière de rapports acceptables? Dans la négative, pour quelles raisons?

Certains clients ont trouvé les exigences en matière de rapports trop répétitives, en particulier les entreprises prospères dont la situation varie peu. Les clients n'ont toutefois pas trouvé ces exigences trop astreignantes. Les rapports permettent d'effectuer un suivi des cas infructueux.

En général, les clients ont jugé les exigences en matière de rapports acceptables. Un pourcentage élevé de répondants au sondage (Q. 28) a répondu par la négative à l'énoncé indiquant que les renseignements demandés dans les rapports d'étape étaient trop détaillés. Un fonctionnaire de DEO a précisé que le ministère avait seulement besoin de savoir si le diplômé faisait encore partie de l'entreprise. Certaines entreprises ont envoyé des rapports très longs alors que d'autres ont fourni strictement les renseignements requis. Sur le plan de la diligence raisonnable, il est entendu que les rapports trimestriels justifient les paiements. Quelquefois, les rapports sont rédigés par les diplômés eux-mêmes – ce qui constitue aussi un élément de formation. Certains ont mentionné de nouveau la difficulté à trouver une personne-ressource attirée à DEO à qui poser des questions.

Est-ce que les clients ont été capables d'attirer des diplômés qualifiés pour participer au programme? Dans la négative, pour quelles raisons?

Les fonctionnaires de DEO interrogés ont fait remarquer que, dans la plupart des cas, les clients ont été capables d'attirer des diplômés possédant les compétences requises. Les programmes ne bénéficient pas d'une promotion adéquate; la promotion qui a été faite dans les universités et les collèges provenait d'une campagne antérieure qui avait suscité un intérêt dépassant les limites d'inscription des programmes. D'après les résultats du sondage (Q. 21), les principaux moyens utilisés pour embaucher un diplômé ont été les suivants : la recommandation, la démarche directe du diplômé auprès de l'entreprise et la publicité.

Certaines difficultés ont été notées dans les régions éloignées et dans les entreprises qui exigeaient une formation technique particulière. Dans certains cas, la règle des trois années précédant l'obtention d'un diplôme a été assouplie. Plusieurs personnes ont indiqué que les quelques entreprises (en particulier dans le cadre du PECEI) ayant essayé d'offrir un salaire inférieur à ceux du marché ont eu de la difficulté à attirer des diplômés qualifiés. Comme l'indique le chapitre précédent, il n'est pas recommandé d'embaucher des candidats inexpérimentés dans le cadre du PECEI, car il est souvent nécessaire de connaître des réseaux et des contacts pour réussir à un poste de ce programme. Par contre, certains clients de l'industrie ont indiqué que les diplômés qu'ils ont embauchés avaient un niveau d'instruction tellement élevé qu'ils n'auraient jamais pu leur offrir une rémunération appropriée sans le soutien du PECEI.

4.2. Futures orientations

Existe-t-il d'autres moyens d'offrir des programmes qui seraient susceptibles d'améliorer l'efficacité de ces derniers? Est-ce que les moyens les plus appropriés et les plus efficaces ont été utilisés pour atteindre les objectifs des programmes?

L'étude a permis de recueillir un grand nombre de suggestions concernant la prestation des programmes.

Programmes offerts par la province – La possibilité de confier la prestation des programmes à la province a été avancée, mais cette idée n'a pas été retenue, car les provinces, en particulier la C.-B., éliminent progressivement et sûrement les subventions accordées aux entreprises. De plus, même si le PECEI et le PEST correspondaient aux priorités de la province et ne supplantaient pas ou ne répétaient pas des programmes provinciaux en cours, les gouvernements provinciaux n'étaient pas prêts à engager un budget suffisant pour financer eux-mêmes les programmes. Il a été suggéré d'inscrire les provinces parmi les commanditaires ou les partenaires veillant à la mise en œuvre des programmes et de poursuivre l'idée initiale de créer des conseils consultatifs provinciaux. Compte tenu de la réticence des provinces à s'engager directement dans le projet, l'idée devrait entraîner des négociations très délicates.

Prestation des programmes par un tiers – Certains répondants ont indiqué que le PECEI et le PEST ne correspondaient plus vraiment à la méthode de prestation des programmes de DEO et qu'il serait plus approprié de confier cette tâche à un organisme tiers. Ils pourraient être offerts par des organismes de développement communautaire, tels que les sociétés de financement

communautaire ou les sociétés d'aide au développement des collectivités. Cependant, la perte de contact direct avec les PME priverait DEO d'une importante source de renseignements stratégiques et pourrait détourner les programmes de leurs objectifs initiaux, qui sont centrés sur les entreprises de la nouvelle économie.

Promotion des programmes – Un grand nombre de répondants ont fait remarquer que DEO devait davantage suivre et promouvoir les programmes, par exemple en faisant plus de publicité parmi les associations industrielles et les universités, et en améliorant son site Web en vue de faciliter la recherche de renseignements. Tant les représentants de DEO que d'autres répondants ont indiqué que le ministère devait s'efforcer de joindre les petites entreprises installées dans les régions rurales. Nous sommes conscients que les bureaux de DEO situés à l'extérieur des régions urbaines ne sont peut-être pas visés par la prestation du PECI et du PEST.

Liens avec d'autres programmes – Il a été proposé d'établir des liens plus étroits avec le PARI et les programmes de DRHC, en particulier pour le PEST, qui pourraient être bénéfiques aux entreprises. Nous n'avons pas eu la possibilité de poursuivre notre relation avec DRHC, mais nous avons présenté cette idée aux représentants du PARI. Les agents chargés de la prestation du PARI dans l'Ouest canadien connaissent bien le PEST et ses avantages; parfois, certaines entreprises décident de participer au PEST à la suite des recommandations d'un agent du PARI (la question 27 du sondage révèle que les programmes fédéraux, y compris le PARI, constituent un facteur de sensibilisation à d'autres programmes). Après avoir suivi une formation adéquate, les agents du PARI pourraient être autorisés à offrir le PEST et le PECI dans les régions éloignées des bureaux de DEO plutôt que de signaler leur existence de manière ad hoc. Cela aiderait probablement un plus grand nombre d'entreprises rurales à participer aux programmes.

Contraintes d'admissibilité – Pour être admises aux programmes, les entreprises doivent avoir des revenus. Ainsi, les programmes ont tendance à être destinés aux entreprises déjà établies – les nouvelles entreprises sont exclues (sauf, par exemple, pour les plaintes du programme RS-DE). De plus, les projets ne doivent pas répéter des activités existant déjà dans l'entreprise. Celle-ci doit acheter, développer ou adopter une nouvelle technologie et doit posséder la technologie, ce qui limite grandement la participation de nombreuses entreprises.

Présélection des diplômés – Il a été suggéré que DEO présélectionne les diplômés et affiche la liste des candidats sélectionnés sur son site Web. Ainsi, les entreprises n'auraient qu'à consulter ce « guichet unique » en sachant que tous les diplômés figurant dans la liste ont été sélectionnés par DEO et remplissent les critères d'admissibilité des programmes. Ce procédé n'empêchera pas les entreprises de présenter leurs propres diplômés, mais il permettra d'accélérer le processus d'approbation et de contenter les entreprises souhaitant obtenir une décision rapide concernant leur demande.

Orientation régionale des programmes – Un des répondants a fait remarquer que le Manitoba et la Saskatchewan comptaient moins de diplômés que d'emplois, notamment en comparaison de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Bien qu'il soit difficile pour DEO de limiter stratégiquement les programmes à ces deux provinces, le ministère reconnaît qu'il serait utile de promouvoir davantage le PECI et les PEST dans ces deux régions en vue de stimuler la demande. Compte tenu de l'efficacité des programmes à éviter l'impasse dans laquelle se trouvent souvent les nouveaux diplômés, à savoir que les entreprises cherchent du personnel ayant de l'expérience

tout en ne permettant aux nouveaux diplômés d'acquérir leur première expérience, cette orientation incite les entreprises à prendre le risque d'embaucher de jeunes diplômés.

À votre avis, est-il nécessaire de continuer à offrir les programmes?

La plupart des personnes interrogées et des répondants au sondage sont persuadés qu'il est nécessaire de continuer à offrir les programmes (Q. 30 – 93,1 % ont répondu par l'affirmative). Comme le prouvent les résultats présentés précédemment, la plupart des personnes estiment que les programmes ont été très utiles tant aux petites entreprises qu'aux diplômés si l'on en juge par le pourcentage de diplômés qui ont obtenu un poste permanent dans leur entreprise. On a toutefois noté certains points de vue différents.

Comme il a été mentionné précédemment, certains fonctionnaires de DEO ont indiqué que le ministère devrait mettre fin aux programmes. Ils estiment qu'il est temps de supprimer les programmes généraux et que ceux en question devraient être révisés afin de cibler certains secteurs et certaines technologies; si les programmes devaient encore être offerts sous leur forme actuelle, il serait nécessaire de confier leur administration à un tiers. Le point de vue le plus répandu est que DEO doit conserver un contact direct avec ses clients. Le ministère doit être en mesure d'évaluer lui-même le contexte économique dans l'Ouest sans passer par un fournisseur de services contractuel dont les rapports contiennent souvent certaines variations qui sont propres à tout intermédiaire. Selon les répondants, pour les responsables des politiques de DEO, le PECI et le PEST constituent une source unique de renseignements sur la situation des petites entreprises dans l'Ouest; le ministère devrait continuer à offrir lui-même les programmes.

Les participants au sondage n'ont pas été nombreux (19,6 %) à approuver l'éventuelle concentration des programmes sur certains secteurs (Q. 31). DEO et les autres personnes interrogées estiment que, si les programmes devaient être ciblés, il serait difficile de faire admettre au public qu'il s'agit d'un choix judicieux. Il a été mentionné qu'il serait possible de trouver des lacunes dans les compétences en ce qui a trait aux travaux des conseils sectoriels de DRHC.

Admettant que DEO continue d'offrir le PECI et le PEST, il a été proposé que le ministère élargisse ses programmes afin de fournir un soutien à la création d'entreprises en plus des subventions salariales, une des fonctions du mandat de DEO. Ce soutien comprendrait, par exemple, l'acquisition de compétences en gestion pour les entreprises technologiques et une aide en matière de marketing à l'intention des exportateurs (p. ex., la recherche d'agents locaux et des renseignements sur les taxes et les règlements locaux).

5. Conclusions et recommandations

5.1. Pertinence

D'après les entrevues et les résultats du sondage, nous concluons que le PECI et le PEST sont des programmes pertinents qui correspondent aux priorités et aux objectifs du gouvernement en matière d'innovation et d'entrepreneuriat. Il existe toutefois certains désaccords sur la prestation des programmes par DEO à savoir si celle-ci est conforme aux nouvelles méthodes stratégiques de prestation des programmes et services du ministère faisant intervenir des organismes tiers.

5.2. Réussite et effets

Les programmes répondent aux besoins des entreprises clientes de l'Ouest canadien, en particulier à ceux des très petites entreprises de moins de dix employés. Les diplômés embauchés avec l'aide du PECI et du PEST ont eu un effet positif sur, respectivement, les résultats à l'exportation et le développement et l'adoption de technologies dans les entreprises participantes. Pendant la courbe d'apprentissage ou la période de formation, la subvention salariale des programmes a permis d'atténuer le « coût » inhérent à l'intégration du diplômé dans les activités des PME. En Saskatchewan et au Manitoba, les entreprises avaient grandement besoin de cet appui financier.

De nombreux diplômés poursuivent leur carrière au sein des entreprises qui les ont embauchés dans le cadre des programmes. Sur le plan de l'embauche, ils ont eu peu de difficultés. Dans le cadre d'une économie relativement florissante au sein de laquelle la plupart des diplômés trouvent de l'emploi en moins de six mois après l'obtention de leur diplôme, les programmes ont encouragé les diplômés à étudier les possibilités offertes par les petites entreprises. En comparaison des diplômés du PECI, ceux du PEST ont été plus nombreux à rester au sein des entreprises qui les ont embauchés; cela prouve que les diplômés en science et en technologie ont été relativement plus bénéfiques à leurs entreprises.

Les clients semblent satisfaits de la durée de programme d'un an. Cette année a suffi aux diplômés pour créer le besoin d'un nouveau poste et pour prouver à eux-mêmes qu'ils étaient capables de l'occuper.

5.3. *Efficacité*

Les clients ont été satisfaits du processus de présentation des demandes qu'ils ont trouvé simple, clair et acceptable. Les questions soulevées au sujet du processus portent sur le temps nécessaire pour approuver l'inscription des diplômés, l'intervention d'un trop grand nombre d'employés de DEO dans le processus et le nombre limité de demandes par entreprise. Les exigences en matière de rapports n'ont pas constitué un problème pour les clients.

La plupart des clients semblent avoir été en mesure d'attirer des diplômés suffisamment qualifiés. Les programmes ne sont pas connus comme ils devraient l'être; ils ont bénéficié d'une promotion limitée parmi les universités, les collèges et le public en général et d'une piètre sensibilisation parmi les diplômés et les entreprises. Les entreprises rurales ont connu des difficultés particulières pour embaucher des diplômés.

Concernant l'adoption d'une solution de remplacement en matière de prestation des programmes, il semble que l'idée de faire appel aux provinces n'a pas fait l'unanimité, car ces dernières, en l'occurrence la C.-B., éliminent progressivement les subventions accordées aux entreprises. Du fait que la prestation directe ne correspond plus à l'approche stratégique préconisée par DEO pour remplir son mandat, certains suggèrent de confier la prestation des programmes à des organismes communautaires. Cependant, la perte de contact direct avec les PME priverait DEO d'une importante source de renseignements stratégiques et pourrait détourner les programmes de leurs objectifs initiaux, qui sont centrés sur les entreprises de la nouvelle économie.

Comme le prouvent les résultats, la plupart des personnes interrogées estiment que les programmes ont été très utiles tant aux petites entreprises qu'aux diplômés et qu'il serait nécessaire de poursuivre leur prestation. Par contre, les opinions diffèrent lorsqu'il s'agit de décider si les programmes doivent être offerts directement par DEO ou par un organisme tiers. Certains souhaiteraient voir une méthode de prestation répartie par secteur et par technologie.

5.4. *Recommandations*

1. Compte tenu de la réussite du PEGI et du PEST, il est recommandé de poursuivre la prestation des programmes. La prestation devrait continuer d'être assurée directement par DEO, et non par un tiers, afin que le ministère puisse garder un contact direct avec les PME et évite de perdre une source importante de renseignements stratégiques.

2. Si la prestation des programmes est maintenue, il est recommandé d'apporter certains changements afin d'en améliorer la mise en œuvre :

- a) Les programmes devraient bénéficier d'une plus grande promotion dans l'Ouest canadien, notamment auprès des associations industrielles et des universités ainsi qu'au sein de DEO, en particulier dans ses bureaux régionaux situés en région rurale. De plus, il est recommandé à DEO d'améliorer l'accès à l'information sur les programmes sur son site Web.

- b) Les bureaux régionaux de DEO devraient davantage aider les entreprises rurales à recruter des diplômés dans le cadre des programmes.
- c) Concernant l'administration des programmes, les bureaux régionaux de DEO devraient désigner une seule personne-ressource pour communiquer avec les participants et gérer les demandes, les rapports et les paiements liés à chaque projet.
- d) Il est recommandé de renforcer les liens avec les autres programmes fédéraux axés sur le développement de la technologie et du commerce dans les PME, tels que le PARI, afin d'accroître la sensibilisation aux programmes de DEO et d'offrir aux clients un appui complémentaire plus important.
- e) Les critères d'admissibilité devraient être élargis afin de pouvoir offrir les programmes aux entreprises émergentes et à d'autres qui utilisent des technologies qui ne leur sont pas propres. Il serait également nécessaire d'allonger la période d'obtention du diplôme pour les candidats du PEGI en la faisant passer de trois à cinq ans.
- f) Les bureaux régionaux de DEO devraient recueillir les données sur le rendement des entreprises clientes contenues dans leurs rapports annuels. Ces données porteraient sur le recrutement et le maintien des diplômés, leurs projets après avoir quitté l'entreprise (type de travail, lieu, adresse de suivi) ainsi que sur les revenus à l'exportation et les nouveaux produits et services. Les entreprises devraient fournir ces données au moins trois ans après la fin des projets du PEGI ou du PEST.

Documents de référence

Prairie Research Association Inc., Western Economic Diversification Canada International Trade Personnel Program (ITPP) Evaluation Framework Plan, October 6, 1995.

Western Economic Diversification Canada, Audit and Evaluation Terms of Reference: Evaluation of International Trade Personnel Program (ITPP), and First Jobs in Science and Technology (FJST), October 24, 2003

Western Economic Diversification Canada, First Jobs in Science and Technology (FJST) Program Progress Report, December 8, 1997.

Western Economic Diversification Canada, First Jobs in Science and Technology (FJST) Program First Annual Statistical Report 1997-1998.

Western Economic Diversification Canada, First Jobs in Science and Technology (FJST) Program Second Annual Statistical Report 1998-1999.

Western Economic Diversification Canada, International Trade Personnel Program (ITPP), and First Jobs in Science and Technology (FJST) Program Annual Report 2002, August 16, 2002.

Western Economic Diversification Canada, International Trade Personnel Program (ITPP), and First Jobs in Science and Technology (FJST) Program 2002/2003 Activity Report, June 10, 2003.

Western Economic Diversification Canada, International Trade Personnel Program (ITPP), and First Jobs in Science and Technology (FJST) Program Activity Report: 2003-2004, Quarter 2, October 30, 2003.

Western Economic Diversification Canada, International Trade Personnel Program (ITPP), and First Jobs in Science and Technology Program 3rd Quarter Reports, February 19, 2003.

Western Economic Diversification Canada, International Trade Personnel Program (ITPP) First Annual Statistical Report 1995-1996, November 29, 1996.

Western Economic Diversification Canada, International Trade Personnel Program (ITPP) Second Annual Statistical Report 1996-1997.

Western Economic Diversification Canada, International Trade Personnel Program (ITPP) Third Annual Statistical Report, January 15, 1999.

Western Economic Diversification Canada, PP Deck Presentation International Trade Personnel Program (ITPP) Exit Interviews, August 4, 1999.

Treasury Board of Canada, Interim Evaluation of the International Trade Personnel Program (ITPP) Final Report (file no. 6423), March 2, 1998.

Liste des entrevues

| Nom | Poste, entreprise | Région |
|--|--|----------------------------------|
| Clients | | |
| Murad Alkatib | Président, Saskan Pulse Trading | Saskatchewan |
| Joel David | Chef de l'exploitation, Litebook Company Ltd. | Alberta |
| Kelly Edegar | Directeur général, Direct Meat Processors | Saskatchewan |
| Scott Greenlay | Directeur, Greenridge Business Systems | Manitoba |
| Dominic Jansen | Président et directeur général, Palm Tree Solutions Inc | Alberta |
| Janice Kirkland | Directrice, Ressources humaines, Wi-Lan Inc. | Alberta |
| Ralf Klenke | Vice-président, ErosionControlBlanket.com | Manitoba |
| Victoria Page | Partner Greenview Aqua-Farm Limited | Alberta |
| Marni Reid | Comptable, Litebook Company Ltd. | Alberta |
| James D. Stewart | Président, Paradise Ranch Wines Corp. | Colombie-Britannique |
| Diplômés | | |
| Michael Alder | Diplômé, Greenridge Business Systems | Manitoba |
| Allison Boulton | Diplômée, coordinatrice du marketing et de la production, Paradise Ranch Wines Corp. | Colombie-Britannique |
| Katriona Fhinkewfki | Diplômée, Assurance de la qualité, Direct Meat Processors | Saskatchewan |
| Robyn Harris | Diplômé, Litebook Company Ltd. | Alberta |
| Linda Hoy | Diplômée, Palm Tree Solutions Inc. | Alberta |
| Diversification de l'économie de l'Ouest Canada | | |
| Darren Arnault | Adjoint aux programmes, DEO | Calgary (Alberta) |
| Catherine Barclay | Agente principale des services aux entreprises, Initiatives stratégiques, et gestionnaire par intérim, DEO | Calgary (Alberta) |
| Andrea Craig | Agent des services aux entreprises, DEO | Vancouver (Colombie-Britannique) |
| Alistair Crawford | Adjoint aux programmes, DEO | Vancouver (Colombie-Britannique) |
| Roland Gagné | Agent des services aux entreprises, DEO | Winnipeg (Manitoba) |

| Nom | Poste, entreprise | Région |
|-----------------|---|---|
| Les Gibson | Gestionnaire, Programmes, DEO | Administration centrale, Edmonton (Alberta) |
| Lynn Gray | Agente d'aide aux entreprises, Surveillance et paiements, DEO | Saskatoon (Saskatchewan) |
| Kandice Johnson | Gestionnaire, Entrepreneuriat et commerce international, DEO | Vancouver (Colombie-Britannique) |
| Richard Lloyd | Agent des services aux entreprises, DEO | Winnipeg (Manitoba) |
| Rajeev Ludu | Agent d'aide aux entreprises, Activités des projets, DEO | Saskatoon (Saskatchewan) |
| Derryl Millar | Directeur général, DEO | Winnipeg (Manitoba) |
| Brant Popp | Directeur, Politiques, DEO | Administration centrale |
| Felomena Wan | Agente principale des services aux entreprises, DEO | Vancouver (Colombie-Britannique) |
| Leo Wang | Assistant de projet, DEO | Vancouver (Colombie-Britannique) |
| Ed Wiens | Gestionnaire, Activités des projets, DEO | Saskatoon (Saskatchewan) |
| Autre | | |
| Michael Kerr | Conseiller en technologie industrielle, PARI, CNRC | Colombie-Britannique |

Sondage

Section 1 - L'organisation

1. Dans quelle province est située votre entreprise?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Liste des provinces et des territoires

2. Est-ce que votre entreprise est installée dans un centre urbain ou une région rurale?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Centre urbain

Région rurale

Autre

3. Quel est le secteur d'activité actuel de votre entreprise?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Agriculture

Transformation des aliments

Technologie

Environnement

Fabrication

Services

Commerce et investissement

Construction et domaines connexes

Foresterie et exploitation forestière

Autre

4. Combien votre entreprise compte-t-elle actuellement d'employés?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Moins de 10

11 à 25

26 à 50

51 à 100

100 à 250

5. Quel revenu prévoyez-vous pour votre entreprise cette année?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Moins de 1 000 000 \$

1 000 001 \$ à 5 000 000 \$

5 000 001 \$ à 10 000 000 \$

10 000 001 \$ à 25 000 000 \$

Plus de 25 000 000 \$

6. Dans le cadre de quel programme votre entreprise a-t-elle reçu un financement?

Premiers emplois en sciences et technologie (PEST) [**continuez à la section 2A**]

Programme d'emploi en commerce international (PECI) [**continuez à la section 2B**]

Les deux programmes [**continuez à la section 2C**]

Section 2A – Entreprises participant au PEST

7. Est-ce que l'embauche d'un diplômé (ou plus) dans le cadre du PEST a permis à votre entreprise d'améliorer ses résultats sur le plan du développement et de l'adoption de nouvelles technologies?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

1 – Pas du tout

5 – Considérablement

Difficilement évaluable

8. Depuis votre participation au PEST, dans quelle mesure votre entreprise a ...

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE POUR CHAQUE ÉNONCÉ]

[CHOIX DE RÉPONSES : 1 (pas du tout) à 5 (considérablement), difficilement évaluable]

Trouvé de nouveaux marchés
Développé de nouvelles technologies ou de nouveaux services
Adapté des technologies ou des services existants
Autre (veuillez spécifier)

9. Est-ce que votre participation au PEST a permis à votre entreprise d'améliorer ses compétences en gestion?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

1 – Pas du tout
5 - Considérablement

Section 2B – Entreprises participant au PEGI

10. Est-ce que l'embauche d'un diplômé (ou plus) dans le cadre du PEGI a permis à votre entreprise d'améliorer ses résultats à l'exportation?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

1 – Pas du tout
5 – Considérablement
Difficilement évaluable

11. Depuis votre participation au PEGI, dans quelle mesure vos connaissances et vos capacités propres à l'activité entrepreneuriale se sont-elles améliorées dans les domaines suivants :

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE POUR CHAQUE ÉNONCÉ]

[CHOIX DE RÉPONSES : 1 (pas du tout) à 5 (considérablement), difficilement évaluable]

Sensibilisation générale aux pratiques d'exportation
Stratégies de commerce international
Les pièges et les défis inhérents à l'exportation

12. Dans quelle mesure avez-vous ...

Établi des relations avec des acheteurs étrangers
Établi des relations avec des courtiers étrangers
Exploité de nouveaux créneaux commerciaux

Effectué une recherche de marchés internationaux
Développé de nouveaux produits et services
Adapté des produits et des services existants
Autre (veuillez spécifier)

13. Est-ce que votre participation au PEGI a permis à votre entreprise d'améliorer ses compétences en gestion?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

1 - Pas du tout
5 - Considérablement

Section 2C – Entreprises participant aux deux programmes

14. Est-ce que l'embauche d'un diplômé (ou plus) dans le cadre du PEST a permis à votre entreprise d'améliorer ses résultats sur le plan du développement et de l'adoption de nouvelles technologies?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

1 – Pas du tout

5 – Considérablement
Difficilement évaluable

15. Depuis votre participation au PEST, dans quelle mesure votre entreprise a ...

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE POUR CHAQUE ÉNONCÉ]

[CHOIX DE RÉPONSES : 1 (pas du tout) à 5 (considérablement), difficilement évaluable]

Développé de nouveaux produits ou services technologiques
Adapté des produits ou des services technologiques existants
Autre (veuillez spécifier)

16. Est-ce que l'embauche d'un diplômé (ou plus) dans le cadre du PEGI a permis à votre entreprise d'améliorer ses résultats à l'exportation?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

1 – Pas du tout

5 – Considérablement
Difficilement évaluable

17. Depuis votre participation au PEGI, dans quelle mesure vos connaissances et vos capacités propres à l'activité entrepreneuriale se sont-elles améliorées dans les domaines suivants :

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE POUR CHAQUE ÉNONCÉ]

[CHOIX DE RÉPONSES : 1 (pas du tout) à 5 (considérablement), difficilement évaluable]

Sensibilisation générale aux pratiques d'exportation

Stratégies de commerce international

Les pièges et les défis inhérents à l'exportation

18. Dans quelle mesure avez-vous...

Établi des relations avec des acheteurs étrangers

Établi des relations avec des courtiers étrangers

Exploité de nouveaux créneaux commerciaux

Effectué une recherche de marchés internationaux

Développé de nouveaux produits et services

Adapté des produits et des services existants

Autre (veuillez spécifier)

19. Est-ce que votre participation au PEGI a permis à votre entreprise d'améliorer ses compétences en gestion?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

1 - Pas du tout

5 - Considérablement

Section 3 - Les diplômés

20. Combien avez-vous embauché de diplômés dans le cadre du Programme?

[TEXTE]

21. De quelle façon avez-vous embauché le diplômé (ou les diplômés)?

[CHOISISSEZ TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT]

Sur recommandation

Le diplômé a communiqué directement avec l'entreprise

Par une annonce

À la suite de visites dans une université ou un collège

22. Avez-vous eu de la difficulté à embaucher un diplômé (ou des diplômés) dans le cadre du Programme?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

1 – Aucune difficulté

5 – Beaucoup de difficulté

23. Si vous avez eu de la difficulté à embaucher un diplômé (ou des diplômés), quelle en était la principale raison?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Aucune difficulté

Absence de diplômés qualifiés

Critères d'admissibilité trop exigeants

Absence de salaires concurrentiels

Autre (veuillez spécifier)

24. Si vous n'aviez pas reçu le financement du Programme, auriez-vous tout de même embauché du personnel pour effectuer un travail semblable?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Oui

Éventuellement

Non

Difficilement évaluable

25. Quelle est la durée d'emploi moyenne des diplômés dans votre entreprise?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Moins de six mois

Six mois à un an

Un à trois ans
Plus de trois ans

26. Quels sont les projets des diplômés embauchés dans votre entreprise après la fin du Programme?

Rester au sein de l'entreprise
Lancer sa propre entreprise
Travailler dans une autre entreprise exportatrice de l'Ouest du Canada
Travailler dans une autre entreprise exportatrice située à l'extérieur de l'Ouest du Canada
Travailler dans une autre entreprise qui n'est pas spécialisée dans l'exportation
Reprendre les études
Aucune idée
Le Programme n'est pas encore terminé

Section 4 – Le Programme

27. De quelle façon votre entreprise a-t-elle connu l'existence du Programme?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Sur recommandation
Par les diplômés eux-mêmes
Par un expert-conseil
Par Internet
Après avoir communiqué avec DEO
Par le gouvernement provincial
Par l'intermédiaire d'autres programmes fédéraux
Autre

28. Compte tenu de la relation que vous avez eue avec le personnel chargé du Programme et du montant du financement que vous avez reçu, veuillez indiquer si vous êtes en accord ou pas avec les énoncés suivants.

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE POUR CHAQUE ÉNONCÉ]

[CHOIX DE RÉPONSES : 1 (en désaccord total), 3 (ni accord ni en désaccord), à 5 (en accord total)]

Le personnel chargé du Programme a répondu à toutes mes questions
Cela n'a pas pris beaucoup de temps pour remplir les formulaires
Les directives du Programme sont suffisamment claires
Les renseignements demandés dans le processus de présentation des demandes sont trop détaillés

Les renseignements demandés dans les rapports d'étape sont trop détaillés
Le personnel chargé du Programme a pris beaucoup de temps pour traiter notre demande
Si le Programme continue d'être offert, je ferais une autre demande

29. En 2003, la durée du Programme est passée de trois ans à un an. Quelle durée de programme préférez-vous?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Un an
Trois ans
Aucune préférence

30. À votre avis, est-il nécessaire de continuer à offrir le Programme?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Oui
Non

31. Si le Programme devait encore être offert, quels changements souhaiteriez-vous éventuellement y voir apporter?

[CHOISISSEZ TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT]

Aucun changement
Allonger la période d'admissibilité des diplômés au-delà de trois ans
Allonger la période de financement en offrant une deuxième année facultative
Cibler certains secteurs industriels ou certaines technologies
Cibler d'autres secteurs et activités en plus de ceux et celles liés à l'exportation et/ou aux technologies
Aucune opinion

Nous envisageons de communiquer éventuellement avec certains des diplômés embauchés dans le cadre du Programme? Si cela était nécessaire, nous permettriez-vous de vous rappeler plus tard pour obtenir des renseignements sur certains diplômés embauchés dans le cadre du Programme?

[CHOISISSEZ UNE RÉPONSE]

Oui
Non

